



Montpellier  
(Conseil Général de l'Hérault)  
26 novembre 2012

# CHARTES FORESTIÈRES DE TERRITOIRE

*Un outil  
de développement territorial  
pour une meilleure prise en compte  
des enjeux forestiers  
par les agglomérations*

*Public : élus et techniciens  
des Communautés d'Agglomération du Languedoc-Roussillon  
+ autres territoires intéressés*

Le Réseau des CFT bénéficie du soutien de :



# Programme

- 9h30 Accueil des participants
- 9h45 **Les Communes Forestières en Languedoc-Roussillon**  
Francis CROS, Président de l'Union Régionale des Communes Forestières du Languedoc Roussillon
- 10h **Les CFT en France : éléments de bilan 10 ans après leur création**  
**Perspectives pour les agglomérations (CFT péri-urbaines)**  
Anne GALIBERT, chargée de mission politiques territoriales, Fédération Nationale des Communes Forestières / Réseau national des CFT
- 10h20 **Les CFT en Languedoc-Roussillon : bilan et perspectives, rôle du réseau**  
Philippe LONJON, directeur de l'Union Régionale des Communes Forestières du Languedoc Roussillon
- 10h30 **La CFT de la CREA (Haute-Normandie), une démarche pilote pour placer la forêt au coeur de la politique d'aménagement et de développement durables d'une agglomération**  
Pascal MAGOAROU, vice président de la CREA (Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe)  
Christelle SIMON, responsable de la politique forestière
- 11h15 **La CFT du Pays d'Aix (PACA), une démarche et des objectifs intégrés à la politique d'aménagement et de développement durables d'une agglomération méditerranéenne**  
Philippe CHARRIN, Vice Président délégué à la forêt (Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix)  
Guillaume PIQUE, technicien - Service forêt
- 11h45 **Echanges et discussions sur l'opportunité de mettre en place de telles démarches sur des agglomérations du Languedoc Roussillon**
- 13h00 **Conclusions**  
Francis CROS, Président de l'Union Régionale des Communes Forestières du Languedoc Roussillon
- 13h15 **Déjeuner**  
(à la charge des participants)

• ***Pourquoi une Charte Forestière de Territoire en zone péri-urbaine ?***

• ***Quelles actions mener ?***

***Accueil du public, environnement, lutte contre les incendies, mobilisation de bois, structuration de circuits courts, bois énergie, bois construction,...***

**L'outil Charte Forestière de Territoire :  
définition, objectifs, fondements, ...**

VOUS RETROUVEREZ TOUTES LES INFORMATIONS  
sur le site [www.fncofor.fr](http://www.fncofor.fr) en cliquant sur :



# Les territoires témoins



## La CFT de la CREA (Communauté d'agglomération de Rouen, Elbeuf, Austreberthe)

Le patrimoine forestier de la CREA couvre une surface de 22 500 hectares soit un tiers de son territoire. Les forêts sont essentiellement des forêts périurbaines. C'est pourquoi de nombreuses actions ont été mises en place pour améliorer l'accueil du public depuis la mise en oeuvre du premier plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire en 2004.

Les actions en ce sens sont de diverses natures :

- valorisation d'un arboretum,
- réaménagement d'un secteur de forêt pour en améliorer l'accueil,
- mise en valeur du patrimoine archéologique...
- mise en place en 2008 d'une Maison des Forêts, structure d'accueil du grand public et des établissements scolaires et périscolaires, située sur le territoire de la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray, en lisière de la forêt départementale du Madrillet.

- ...

La Charte Forestière de Territoire fonctionne grâce à une équipe de 3 animateurs CREA ainsi qu'un ensemble de partenaires associés au projet depuis sa naissance.

D'autres thématiques sont également abordées : préservation de la biodiversité, avec en particulier une action retenue en 2012 au titre de l'appel à projets porté dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité.

## Maisons des forêts



## La CFT du Pays d'Aix

Le territoire du Pays d'Aix comprend 34 communes, pour une surface totale de 129 617 hectares, réparties sur les départements des Bouches du Rhône et du Vaucluse. L'espace naturel et forestier est de 72 484 ha, soit 55,9 % de la surface totale, avec 24,5 % de forêts publiques et 75,5 % de forêts privées.

Bien que la notion de protection environnementale et paysagère soit très marquée au sein du Pays d'Aix, la vocation première de la forêt est socio-culturel, de loisirs par l'accueil du public (locaux, touristes), de chasse et d'activités annexes tel que la production de miel et de ramassage des champignons. Celle-ci doit cependant être envisagée en tenant compte de la fonction économique de la forêt, la production de bois de qualité.

Sur ce point, la forêt représente un potentiel d'emplois directs (bûcheronnage, débroussaillage, ...) et indirects (filrière de transformation : sciage en bois d'oeuvre, utilisation en charpenterie, ou transformation en menuiserie, ...) non négligeable. Sur le territoire, seul l'amont de la filière existe. Il s'agit pour l'essentiel des activités de bûcheronnage et de réalisation des travaux liés à la DFCI notamment orientées, lorsque les débouchés existent, vers la valorisation du bois de pin d'Alep pour la trituration - pâte à papier (usine de Tarascon) ou l'exploitation du chêne vert en bois de chauffage. Ces activités forestières sont limitées et de fait la sylviculture est peu pratiquée par les propriétaires forestiers publics ou privés. Les quantités de bois produites sont faibles alors que le gisement forestier et la ressource exploitable durablement est considérable.

Conscient de l'ensemble des enjeux de la filière forêt-bois sur son territoire, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA), aidée d'une volonté locale marquée des élus et des différents acteurs locaux de la filière forestière, a souhaité élaborer une Charte Forestière de Territoire.



# Modalités pratiques

## Bulletin d'inscription

A retourner avant le 19 novembre 2012, à :  
Union Régionale des Communes Forestières du Languedoc-Roussillon  
Les Athamantes n° 4 - 740, avenue des Apothicaires - 34 090 MONTPELLIER  
Tél / Fax : 04 99 57 10 48 - e-mail : [languedocroussillon@communesforestieres.org](mailto:languedocroussillon@communesforestieres.org)  
(renseigner un bulletin par personne)

Nom : .....	Prénom : .....
Organisme / Collectivité : .....	
Fonction : .....	
Adresse : .....	
Code postal : .....	Commune : .....
Tél : .....	e-mail : .....

### Participera à cette journée d'échanges sur les CFT péri-urbaines

la matinée d'échanges  OUI  NON au déjeuner  OUI  NON  
(environ 15 € par personne)

## Le lieu de rendez-vous

### Plan d'accès

#### Hôtel du Département Alco Montpellier



1000 rue d'Alco  
34087 Montpellier cédex 4  
Tél. : 04.67.67.67.67

**Horaires d'ouverture au public**  
Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi / Vendredi  
Accueil - information : 7h30 - 18h  
Services accessibles au public :  
8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30

**Venir en transport en commun Réseau TAM :**  
renseignements arrêts pendant les travaux  
[www.tam-way.com](http://www.tam-way.com) / **Allo Tam** 04.67.22.87.87  
Ligne 6 (Prof. Blayac / Pas du Loup)  
→ fréquence 8 à 11 min  
Ligne 7 (Celleneuve / La Martelle)  
→ fréquence 10 à 15 min  
Ligne 16 (Euromédecine / Tournezy)

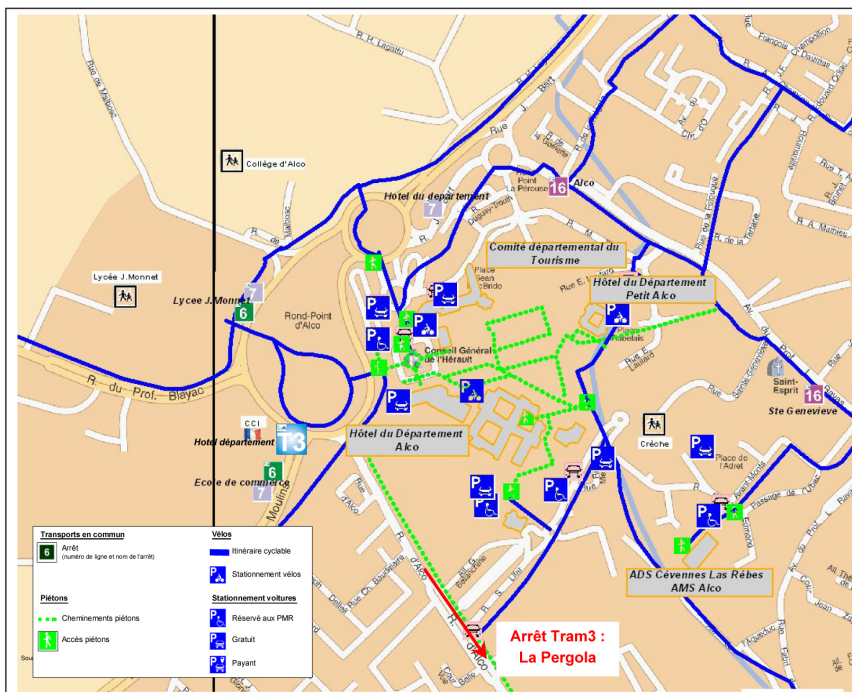
Tram Ligne 1 : arrêt Château d'O  
Tram Ligne 3 : arrêt Hôtel du département

#### Stationner

Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : accès depuis le rond-point d'Alco ou la rue d'Alco (accès par interphone)

Vélos / Motos : à l'intérieur du site d'Alco

Voitures : stationnements gratuits depuis le rond-point d'Alco et depuis la rue d'Alco



Conseil Général  
de l'Hérault  
Hôtel du Département  
1 000, rue d'Alco  
34087 Montpellier  
Cedex 4

Salle Vincent Badié  
(côté entrée élus)

Conseil général de l'Hérault  
1000 rue d'Alco  
34087 Montpellier cédex4  
Tél : 04.67.67.67.67  
[www.herault.fr](http://www.herault.fr)

